

N° de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 10 JUILLET 2017

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce dixième jour de juillet, de l'an deux mille dix-sept, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur René Martineau.

SONT PRÉSENTS :	René	Martineau	Maire	
	Mariette	Savard	Conseillère	(1)
	Louis-Joseph	Fecteau-Lefebvre	Conseiller	(3)
	Jocelyne	Wheelhouse	Conseillère	(4)
	Marcel	Bourassa	Conseiller	(5)
	Réjean	Richard	Conseiller	(6)
ABSENT :	Marcel	Masse	Conseiller	(2)

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19h30 par monsieur René Martineau, maire de La Motte.

17-07-083 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par madame Jocelyne Whellhouse, appuyé par monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

17-07-084 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 JUIN 2017**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre, appuyé par madame Mariette Savard et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

17-07-085 **EMBELLISSEMENT - DEMANDE DE COLLABORATION**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Richard, appuyé par madame Mariette Savard et unanimement résolu, d'autoriser le versement d'une somme de cinq cent dollars (500\$) à la Table de concertation de La Motte pour le comité d'embellissement de La Motte tel que prévu dans la politique d'aide aux organismes en vigueur.

ADOPTÉE

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux interventions du public.



INFORMATIONS AVEC DÉCISION

17-07-086 12^E CYCLO-DON DE LA RESSOURCE – DEMANDE D’AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ, par madame Jocelyne Wheelhouse, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, d’autoriser la Ressource ainsi que ces participants a traverser le territoire de la municipalité de La Motte dans le cadre de leur 12e cyclo-don qui aura lieu le 5 août prochain.

ADOPTÉE

17-07-087 TERRITOIRE INCOMPATIBLE AVEC L’ACTIVITÉ MINIÈRE

ATTENDU QUE le gouvernement permet la soustraction de secteur à l’activité minière;

ATTENDU QUE la Municipalité de La Motte à certaine préoccupation dans son milieu;

ATTENDU QUE la Municipalité de La Motte désire encadrer l’implantation d’usages sensibles;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOS par monsieur Réjean Richard, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu d’informer la MRC d’Abitibi que la municipalité de La Motte désire identifier et délimiter les territoires incompatibles avec l’activité minière sur son territoire suivant :

- Périmètre urbain;
- L’esker
- Les zones de conservation tel qu’identifié au schéma d’aménagement et de développement révisé de la MRC d’Abitibi;
- Le secteur résidentiel situé sur le chemin du Quai entre le numéro civique 170 jusqu’au 268.

ADOPTÉE

17-07-088 DEMANDE DE PRODUCTION D’UN GUIDE RELATIF À LA PRÉVENTION DES INCENDIES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D’ABITIBI

ILEST PROPOSÉ par madame Mariette Savard, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu d’informer la MRC d’Abitibi que la Municipalité de la Motte est intéressée à obtenir un tel guide en format électronique pour le rendre disponible sur différente plateforme web et mobile pour nos citoyens.

ADOPTÉE

PORTES OUVERTES SUR LES FERMES DU QUÉBEC – PARTENARIAT

Le Conseil municipale ne désire pas donner suite à la demande de partenariat provenant de L’Union des Producteurs Agricoles (UPA) pour la journée « Portes ouvertes sur les fermes du Québec » qui aura lieu le 10 septembre prochain. La Municipalité reste disponible aux demandes spécifiques de la Néoferme d’la turlute.

17-07-089 APPEL À LA SOLIDARITÉ MUNICIPALE / DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LA CAMPAGNE SOLIDARITÉ RISTIGOUCHE

ATTENDU QUE la Municipalité de La Motte est une petite municipalité de 469 habitants;

ATTENDU QUE les revenus provenant des taxes foncières représentent une somme de moins de deux cent soixante-quinze mille dollars (275 000\$);



ATTENDU QU'il y a des similitudes entre nos territoire qui nous interpellent;

ATTENDU QUE nous sommes souvent soumis à des Loi qui ne sont pas adapté à la réalisé des petits milieux situés loin des grand centres;

ATTENDU QUE la Municipalité de La Motte désire apporte un appui moral à la municipalité du canton de Ristigouche Parties-Sud-Est;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par madame Jocelyne Wheelhouse, appuyé par monsieur Louis Joseph Fecteau-Lefebvre, de verser la somme de cent dollars (100\$) à la municipalité du canton de Ristigouche Partie-Sud-Est, afin de démontrer notre solidarité municipale.

ADOPTÉE

COMPTES-RENDUS

COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE DE L'ASSEMBLÉE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI

Monsieur René Martineau, maire, nous informe que la rencontre du 21 juin état la dernière pour la période estivale.

COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement pour le mois de juin 2017.

URBANISME

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT # 216 MODIFIANT DIVERS ARTICLES DU RÈGLEMENT DE ZONAGE # 195

La conseillère, monsieur Réjean Richard, donne maintenant avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il y aura l'adoption du Règlement # 216 modifiant divers articles du règlement de zonage # 195.

Pour chaque conseiller ayant reçu copie du projet de règlement, une dispense de lecture est également demandée, à l'exception des modifications pouvant être apportées au dit projet, suite à l'émission d'un avis de conformité de la part de la MRC d'Abitibi.

17-07-090 ADOPTION DU TROISIÈME PROJET DE RÈGLEMENT # 216 MODIFIANT DIVERS ARTICLES DU RÈGLEMENT DE ZONAGE # 195

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par madame Jocelyne wheelhouse et unanimement résolu, d'adopter le troisième projet de règlement # 216 modifiant divers articles du règlement de zonage # 195 ;

ADOPTÉE

VOIRIE

17-07-091 SOUMISSION – MACHINERIE LOURDE

ATTENDU QU'une invitation a été acheminée à cinq (5) entrepreneurs pour qu'ils soumettent un prix pour de la machinerie lourde ;



ATTENDU QU'un comité d'analyse a été formé pour analyser les soumissions;

ATTENDU QUE la municipalité se doit de respecter les obligations du programme de subvention sur la Taxe sur l'Essence Canada-Québec (TECQ);

ATTENDU QUE trois soumissionnaires ont répondu et que les prix soumissionnés avant taxes sont :

Soumissionnaires	Louis Baribeau	Lemiro	TEM
Date dépôt soumission	11 mai 2017 13h15	1 juin 2017 10h55	1 juin 2017 14h30
Pelle hydraulique	120,00 \$/h	129.50\$/h	125,00 \$/h
Mobilisation	0 \$	130,00 \$	125.00\$
Démobilisation	0 \$	130,00 \$	125.00\$
Camion 10 roues			
Voyage concassé	90.00 \$	230.86 \$	75.00 \$
Voyage gravier brut	90.00 \$	151.73 \$	75.00 \$
Voyage terre de fossé	80.00 \$	19.00 \$	28.00 \$
Camion 12 roues			
Voyage concassé	Nil	287.79 \$	85.00 \$
Voyage gravier brut	Nil	189.14 \$	85.00 \$
Voyage terre de fossé	Nil	30.00 \$	33.00 \$
Camion semi-traileur			
Voyage concassé	Nil	477.00 \$	105.00 \$
Voyage gravier brut	Nil	313.50 \$	105.00 \$
Voyage terre de fossé	Nil	60.00 \$	40.00 \$
Tracteur à pont (bouteur)	90,00 \$/h	119,00 \$/h	125,00 \$/h
Mobilisation	0 \$	130,00 \$	125,00 \$
Démobilisation	0 \$	130,00 \$	125,00 \$
Chargeur sur roue (loader)	120,00 \$/h	124,00 \$/h	125,00 \$/h
Mobilisation	0 \$	130,00 \$	125,00 \$
Démobilisation	0 \$	130,00 \$	125,00 \$

ATTENDU QU'une analyse des soumissions a été réalisée par un comité formé à cet effet;

POUR CES MOTIFS :

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU, d'attribuer le contrat de machinerie lourde tel que décrit dans le devis à Terrassement et Excavation Marchand (TEM).

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

17-07-092 **DEMANDE DE FERMETURE TEMPORAIRE SUR LE CHEMIN ST-LUC CÔTÉ EST, LE CHEMIN DU LAC LA MOTTE, LE CHEMIN DU QUAI ET CÔTE DU MILLE POUR LA ROUTE DU TERROIR**

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte organise sur son territoire l'activité touristique « La Route du Terroir », le samedi 19 août 2017 ;

ATTENDU QUE La Route du Terroir est un circuit se tenant, entre autres sur le chemin St-Luc côté Est, le chemin du Lac La Motte, Côte du Mille et le chemin du Quai ;

ATTENDU QUE le chemin St-Luc côté Est relève de la responsabilité du Ministère des Transports ;



ATTENDU QU'une logistique d'accueil est prévue à l'entrée du chemin St-Luc, du chemin du Lac La Motte et sur Côte du Mille pour accueillir les visiteurs ;

ATTENDU QUE les organisateurs de l'activité s'engagent à assurer une bonne sécurité routière telle que :

- Panneau de signalisation « **ralentissez** » sur la route 109 et 200 pieds avant le kiosque sur le chemin concerné ;
- Installation de bornes pour délimiter les voies de contournement ;
- Assignation de deux personnes responsables par kiosque :
- Une personne à l'intérieur pour accueillir les véhicules ;
- Une personne à l'extérieur munie d'un dossard pour s'occuper de la circulation.

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Réjean Richard, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, d'appuyer la demande de fermeture temporaire du chemin St-Luc côté Est, le chemin du Lac La Motte, Côte du Mille et le chemin du Quai et de l'acheminer au Ministère des Transports du Québec, secteur Amos.

ADOPTÉE

Madame Mariette Savard, demande de informations concernant divers dossiers tel que le camping, le courtier immobilier et les travaux de coupe de branche sur le chemin du lac La Motte.

FINANCES ET ADMINISTRATION

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de juin 2017.

17-07-093 **APPROBATION DES COMPTES**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Richard, appuyé par monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre et unanimement résolu, que les comptes du mois de juin 2017, soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de cent soixante mille huit cent quatre-vingt-cinq dollars et quatre-vingt-dix-huit sous. (160 885.98 \$)

Aréo-Feu	350.10 \$
Atelier G Normandin	73.37 \$
Atelier KGM	41.38 \$
Bell Mobilité	218.37 \$
Bergeron et Fille	-11.48 \$
Bigué et Bigué	59.02 \$
Bourassa, Marcel	207.44 \$
Boutique du bureau Gyva	114.99 \$
Centre Communautaire de La Motte	110.00 \$
Centre Informatique Abitibi	264.43 \$
CLSC les Eskers	30.00 \$
Construction VX	6 265.00 \$
Danny Lamoureux entrepreneur électricien	322.62 \$



Deschamps, Jeanne-d'Arc	200.00 \$
Desjardins sécurité financière	1 738.38 \$
Énergies Sonic RN S.E.C.	1 967.84 \$
Envirobi	3 086.85 \$
Galarneau entrepreneur général	66 398.06 \$
Guay, Denis	100.00 \$
Hydraulique J.M.P.E.	82.36 \$
Hydro-Québec	271.61 \$
Larouche Bureautique	510.45 \$
Location Lauzon Amos	53.26 \$
M & M Nord-Ouest	215.96 \$
Manufacturiers Technimarine inc.	731.72 \$
Master carte	933.92 \$
Meilleur Jonathan	150.00 \$
Ministre des finances	75.88 \$
Ministre du Revenu	6 247.99 \$
MRC d'Abitibi	25 213.00 \$
Municipalité de La Morandière	16.75 \$
Municipalité de Rivière-Héva	1 130.24 \$
Péto-canada Cadillac	40.00 \$
PG Solutions	369.44 \$
Pharmacie Jean Coutu	70.14 \$
Receveur général du Canada	2 393.61 \$
Réjean Thibault Automobile	1 567.33 \$
Richard, Réjean	52.65 \$
RM Entreprises	14 624.82 \$
Rôle de paie	13 743.96 \$
Sanimos	839.32 \$
Société canadienne de la Croix Rouge	160.00 \$
St-Cyr, Sylvie	13.91 \$
Télébec	238.40 \$
Télédistribution Amos	80.43 \$
Tétreault Daniel	919.80 \$
Ville d'Amos	6 928.67 \$
Vitrierie Pomerleau	273.18 \$
Zip Lignes	1 400.82 \$
Total :	<u>160 885.98 \$</u>

ADOPTÉE

17-07-094 **CPTAQ - DEMANDE DE DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE**

ATTENDU QUE la CPTAQ demande des documents complémentaires à la demande de monsieur Louis Baribeau portant le numéro 416424;

ATTENDU QUE nous avons un délai de 90 jours pour les fournir à compter du 15 juin 2017;

ATTENDU QUE le processus d'adoption de règlement municipal nécessite des délais légaux variant entre 90 et 120 jours;

ATTENDU QUE de délai similaire sont également requis par la MRC d'Abitibi;

ATTENDU QUE nous sommes pendant la période estival;

POUR CES MOTIFS :



IL EST PROPOSÉ, par madame Mariette Savard, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, de demandé à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), un délai supplémentaire de 60 jours pour fournir les documents manquants à la demande.

ADOPTÉE

17-07-095 **AVANCE DE FONDS - COMITÉ DU 100^E DE LA MOTTE**

IL EST PROPOSÉ, par madame Jocelyne Wheelhouse, appuyé par monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre et unanimement résolu, d'autoriser le versement d'une avance de fonds de mille dollars (1 000 \$), pour couvrir les frais pour l'organisation des fêtes du 100^e : logo, conférence de presse, activité de financement, etc.

ADOPTÉE

17-07-096 **PROJET DE SERVITUDE - CAMILLE ST-AMANT**

IL EST PROPOSÉ, par madame Jocelyne Wheelhouse, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, d'autoriser monsieur René Martineau, maire et madame Rachel cossette directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de La Motte les documents nécessaires pour l'établissement de la servitude de tolérance d'empiètement pour le garage situé sur le lot 4 593 340.

ADOPTÉE

17-07-097 **VOL DE CONCASSÉ - CHEMIN DU LAC LA MOTTE**

ATTENDU QU'après enquête, aucune poursuite n'est nécessaire;

ATTENDU QUE nous avons pris arrangement à l'amiable avec monsieur Richard Baril;

POUR CES MOTIFS :

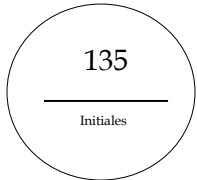
IL EST PROPOSÉ, par monsieur Réjean Richard, appuyé par monsieur Louis-Joseph fecteau-Lefebvre et unanimement résolu, de mettre fin aux procédures entreprises contre monsieur Richard Baril, de lui envoyer une facture de deux cent cinquante dollars (250 \$) en guise de compensation des bris occasionner au chemin du lac La Motte, de l'informé que le nettoyage du fossé et l'épandage du concassé sera pris en charge par la Municipalité. De l'informé que si des bris similaires se reproduisent, il doit en informer la Municipalité et signaler les bris pour sécuriser les lieux, mais ne jamais de faire de réparation par lui-même.

ADOPTÉE

17-07-098 **PRÉPARATION ET RÉDACTIN DES APPELS D'OFFRES MUNICIPAUX - COURS DE SPÉCIALISATION**

IL EST PROPOSÉ, par madame Jocelyne Wheelhouse, appuyé par madame Mariette Savard et unanimement résolu, d'autoriser Rachel Cossette, directrice générale à s'inscrire au cours de spécialisation : « Préparation et rédaction des appels d'offres municipaux », auprès de l'ADMQ au coût de trois cent soixante-quatre dollars (364\$).

ADOPTÉE



17-07-099

FORMATION : ORGNISATION D'UNE ÉLECTION MUNICIPALE - MISE À NIVEAU

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, d'autoriser Rachel Cossette, Présidente d'élection à s'inscrire à la formation sur l'organisation d'une élection municipale - mise à niveau », gratuit, du Directeur général des élections qui aura lieu à Amos le 22 août prochain et d'autoriser les frais de déplacement et de repas.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux questions du public.

CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

17-07-100

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame Jocelyne Wheelhouse, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 21h29.

ADOPTÉE

Directrice générale
et Secrétaire-trésorière

Maire

«Je, René Martineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».

Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art. 161 et 164 du Code municipal)

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

17-07-085

17-07-089

17-07-093

17-07-095

17-07-098

17-07-099

Signé ce douzième jour de juin
de l'an deux mille dix-sept